

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 313

présenté par

Mme Capdevielle, M. Delaporte, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 71 de Mme Yousouffa

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.